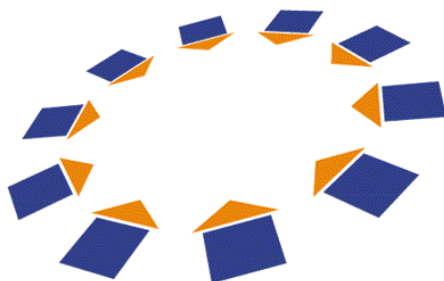


Cours et séminaires

PROGRAMME 2021



**PROPRIETAIRES
SERVICES**

UNE ENTITE DE LA CHAMBRE
VAUDOISE IMMOBILIERE

Rue du Midi 15
Case postale 5607
1002 Lausanne
Tél. 021/341 41 41 Fax 021/341 41 46
www.cvi.ch mail@cvi.ch

TOUS LES COURS EN UN COUP D'OEIL

Nous attirons votre attention sur le fait que ce programme de cours est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution sanitaire. Il est prévu que les cours se déroulent en présentiel, toutefois il n'est pas exclu que certains se fassent via webinaire.

TITRE	PUBLIC-CIBLE	PAGE
Remplir un contrat de bail et le modifier	Propriétaires individuels et employés de gérance.	1
Etat des lieux / garantie de loyer / dégâts à la chose louée	Propriétaires individuels et employés de gérance.	2
Résiliation du bail / Non-paiement du loyer / Restitution anticipée	Propriétaires individuels et employés de gérance.	3
Transfert de l'immeuble aux héritiers	Propriétaires individuels.	4
Fixation du loyer initial et variations de loyers	Propriétaires individuels et employés de gérance.	5
Etablissement du décompte de chauffage, eau chaude et frais accessoires	Propriétaires individuels et employés de gérance.	6
Comptabilité immobilière et divers aspects fiscaux pour le propriétaire privé	Propriétaires individuels souhaitant apprendre à établir la comptabilité de leur immeuble et n'ayant aucune connaissance spécifique de cette branche.	7
Travaux de transformation, rénovation et entretien / Réduction et consignation du loyer	Propriétaires individuels et employés de gérance.	8
Aspects de la PPE	Propriétaires en PPE, administrateurs et employés de gérance.	9
La rénovation énergétique de l'habitat individuel : objectifs et exemples pratiques.	Propriétaires individuels.	10
Propriétaire immobilier et assurances : tout ce qu'il faut savoir pour être bien couvert en toutes circonstances	Propriétaires individuels.	11

REEMPLIR UN CONTRAT DE BAIL ET LE MODIFIER

...d'une manière correcte et judicieuse

Cours n° 3

Rédiger un contrat de bail n'est pas un acte anodin.

De la rédaction précise - ou au contraire approximative - des différentes clauses peut dépendre la nature des relations entre bailleurs et locataires.

OBJECTIFS DU COURS :

Permettre à chaque participant de :

- rédiger un contrat de bail à loyer de manière précise et concrète, en tenant compte de la spécificité des locaux loués et des souhaits des parties;
- remplir correctement la notification de loyer à la conclusion du bail;
- connaître la procédure visant à modifier le contrat de bail d'un commun accord ou de façon unilatérale.

PUBLIC-CIBLE :

Propriétaires individuels et employés de gérance.

ANIMATION	Service juridique de la CVI	
DATE	jeudi 22 avril 2021	de 8h30 à 12h00
LIEU	CVI, Lausanne	
PRIX	Fr. 160.- membres CVI Fr. 200.- non-membres CVI	

ETAT DES LIEUX / GARANTIE DE LOYER / DEGATS A LA CHOSE LOUEE

Cours n° 5

Les états des lieux d'entrée et de sortie doivent être effectués avec le plus grand soin. Dans ce domaine comme dans d'autres, le bailleur soucieux de défendre au mieux ses intérêts devra suivre une procédure tout à fait précise.

OBJECTIFS DU COURS :

Répondre aux questions suivantes :

- Le locataire doit-il être présent lors de l'état des lieux ?
- Que doit comporter une convention de sortie ?
- Quand un constat d'urgence est-il nécessaire ?
- Quels dégâts peut-on mettre à la charge du locataire ?
- Que couvre la garantie de loyer et à quelles conditions sera-t-elle libérée en faveur du bailleur ?

PUBLIC-CIBLE :

Propriétaires individuels et employés de gérance.

ANIMATION	Service juridique de la CVI	
DATE	jeudi 6 mai 2021	de 8h30 à 12h00
LIEU	CVI, Lausanne	
PRIX	Fr. 160.- membres CVI Fr. 200.- non-membres CVI	

RESILIATION DU BAIL / NON-PAIEMENT DU LOYER / RESTITUTION ANTICIPEE

Cours n° 9

Il existe certains cas dans lesquels le bailleur ou le locataire désirent mettre fin à leur relation de façon extraordinaire, sans tenir compte de l'échéance du bail qui les lie.

Qu'il s'agisse de non-paiement de loyer, du manque de diligence envers les voisins, de justes motifs ou encore de défauts graves des locaux loués, la procédure à suivre est complexe et mérite assurément un examen approfondi.

OBJECTIFS DU COURS :

- répertorier les différents cas de résiliation ordinaire et extraordinaire d'un contrat de bail;
- maîtriser la procédure et les délais;
- distinguer les cas de congés nuls, annulables ou inefficaces;
- maîtriser les règles de protection du locataire contre les congés;
- faire le point sur les droits et obligations de chacun en cas de restitution anticipée.

PUBLIC-CIBLE :

Propriétaires individuels et employés de gérance.

ANIMATION	Service juridique de la CVI	
DATE	jeudi 27 mai 2021	de 8h30 à 12h00
LIEU	CVI, Lausanne	
PRIX	Fr. 160.- membres CVI Fr. 200.- non-membres CVI	

TRANSFERT DE L'IMMEUBLE AUX HERITIERS

Cours n° 51

Planifier sa succession est une préoccupation importante, ce d'autant plus lorsque l'on est propriétaire immobilier. En effet, régler la transmission de son patrimoine de son vivant permet de s'assurer que, le moment venu, les choses se dérouleront comme on l'avait souhaité et en évitant tout conflit entre les héritiers.

Avant de régler sa succession, il est également important de connaître les implications fiscales d'une donation ou de l'attribution de son patrimoine à une ou des personnes qui ne sont pas forcément héritières légales. Il y a également lieu de se préoccuper des conséquences de la donation d'un immeuble ou d'un droit réel restreint (droit d'habitation, usufruit, etc.) lors d'une éventuelle entrée en EMS.

Ce cours sera l'occasion d'aborder les principes de base du droit successoral, les différentes manières de planifier sa succession (dispositions testamentaires, donation, etc.), ainsi que les implications fiscales que cela peut engendrer.

PUBLIC-CIBLE :

Propriétaires individuels.

ANIMATION	Me Laure Thonney, notaire à la Sarraz et Céline Fankhauser, service juridique CVI
------------------	---

DATE	mardi 8 juin 2021 — de 9h00 à 12h00
Reporté au	vendredi 15 octobre 2021 de 9h00 à 12h00

LIEU	CVI, Lausanne
-------------	---------------

PRIX	Fr. 160.- membres CVI Fr. 200.- non-membres
-------------	--

Prix incluant un exemplaire de la brochure « Transfert de l'immeuble aux héritiers ».

FIXATION DU LOYER INITIAL ET VARIATIONS DE LOYERS

Cours n° 7

L'objectif de ce cours est de faire le point sur la méthode actuelle de fixation et de variation de loyers.

Ce cours se déroulera sur deux demi-journées et traitera des aspects suivants :

- les frais couverts par le loyer;
- les méthodes de fixation du loyer : relative et absolue;
- l'influence de la variation du taux hypothécaire et de l'indice des prix à la consommation sur les loyers;
- le cas particulier des loyers indexés et des loyers échelonnés;
- la répercussion de la hausse des charges d'exploitation de l'immeuble sur le loyer;
- l'influence des prestations supplémentaires du bailleur sur le loyer;
- le calcul du rendement net ou brut admissible de l'immeuble;
- l'adaptation aux loyers usuels du quartier ou de la localité.

PUBLIC-CIBLE :

Propriétaires individuels et employés de gérance.

ANIMATION	Service juridique de la CVI	
DATES	les mardis 22 <u>et</u> 29 juin 2021	de 9h00 à 12h00
LIEU	CVI, Lausanne	
PRIX	Fr. 240.- membres CVI Fr. 300.- non-membres CVI	

ETABLISSEMENT DU DECOMPTE DE CHAUFFAGE, EAU CHAUDE ET FRAIS ACCESSOIRES

Cours n° 47

La première partie du cours abordera le mode de perception des frais accessoires, l'introduction des nouveaux frais, l'augmentation des acomptes, le passage d'un système forfaitaire à un système d'acomptes. Ces thèmes sont complexes et doivent être maîtrisés par les bailleurs afin d'éviter des erreurs aux conséquences fâcheuses !

La seconde partie sera consacrée à l'établissement du décompte de chauffage et eau chaude sur la base de la dernière version des directives qui a été adoptée le 2 juillet 2012 et remplace celle de 1978.

Cette version, qui prend en considération notamment l'évolution en matière d'économie d'énergies, est applicable à partir de la période de chauffage 2012-2013.

L'objectif est de comprendre comment établir le décompte de chauffage et eau chaude par le biais d'un exemple concret.

PUBLIC-CIBLE :

Propriétaires individuels et employés de gérance.

ANIMATION	Service juridique de la CVI	
DATE	mardi 24 août 2021	de 8h30 à 12h00
LIEU	CVI, Lausanne	
PRIX	Fr. 160.- membres CVI Fr. 200.- non-membres CVI	

COMPTABILITE IMMOBILIERE ET DIVERS ASPECTS FISCAUX POUR LE PROPRIETAIRE PRIVE

Cours n° 23

OBJECTIFS DU COURS :

Permettre à chaque participant de :

- mieux comprendre les éléments constitutifs d'une comptabilité immobilière simple et correcte : comptes de gestion, résultat d'exploitation, bilan;
- comprendre certains outils de gestion : plan comptable;
- améliorer la gestion de son immeuble;
- mieux comprendre la fiscalité immobilière.

Les notions théoriques de base évoquées ci-dessus sont richement illustrées à travers de nombreux exemples calqués sur la réalité.

Les sujets suivants sont traités :

notions fondamentales
comptes de gestion
bilan ordonné
plan comptable, etc.

Impôt sur le revenu et sur la fortune pour le propriétaire vaudois : assujettissement, rendement de la fortune immobilière et déductibilité des frais d'entretien, répartitions intercantionales, impôt sur les gains immobiliers, fortune privée/commerciale

PUBLIC-CIBLE :

Propriétaires individuels souhaitant apprendre à établir la comptabilité de leur immeuble et n'ayant aucune connaissance spécifique de cette branche. Ne concerne pas la comptabilité d'une PPE.

ANIMATION	Simon Wharry, directeur adjoint de la CVI et Isabelle Mivelaz, juriste-experte fiscale diplômée	
DATE	jeudi 9 septembre 2021	de 8h30 à 12h00
LIEU	CVI, Lausanne	
PRIX	Fr. 160.- membres CVI Fr. 200.- non-membres CVI	

TRAVAUX DE TRANSFORMATION, RENOVATION, ENTRETIEN / REDUCTION ET CONSIGNATION DU LOYER

Cours n° 11

Les locaux loués peuvent l'objet de plusieurs interventions.

Il peut s'agir de simples mesures d'entretien, sollicitées par le locataire en place, ou de travaux visant à la réparation d'un défaut, plus ou moins importants, apparaissant au fil du temps.

Au-delà de ces interventions destinées avant tout à maintenir la valeur des locaux loués, les parties au bail peuvent avoir des vellétés de transformation et de modification des locaux, en leur apportant une plus-value ou en permettant une utilisation accrue.

OBJECTIFS DU COURS :

Quelle que soit la situation, la législation précise les droits et obligations des parties au bail. L'objectif de ce cours est distinguer les différentes notions que sont l'entretien, la réparation, la transformation et la modification des locaux loués et de mettre en évidence les spécificités de chaque cas d'espèce, de façon concrète et détaillée, exemples à l'appui.

La problématique du défaut sera analysée dans le détail, de l'annonce du défaut jusqu'à la réparation de celui-ci, en passant par la consignation du loyer.

PUBLIC-CIBLE :

Propriétaires individuels et employés de gérance.

ANIMATION	Service juridique de la CVI	
DATE	jeudi 23 septembre 2021	de 8h30 à 12h00
LIEU	CVI, Lausanne	
PRIX	Fr. 160.- membres CVI Fr. 200.- non-membres	

ASPECTS DE LA PPE

Cours n° 17

L'instauration du régime de la propriété par étages (PPE) a permis à un grand nombre de particuliers d'accéder à la propriété de leur logement. La PPE est cependant régie par des règles juridiques qui méritent un examen approfondi.

OBJECTIFS DU COURS :

Permettre à chaque participant de se familiariser avec les règles de la PPE et de connaître les droits et obligations de chaque copropriétaire ainsi que de l'administrateur.

Durant ce cours seront traités, entre autres, les sujets suivants :

- le règlement de PPE;
- l'organisation de la PPE;
- l'administrateur;
- les parties privées et communes;
- la répartition des millièmes;
- les frais et charges communs;
- les décisions de l'assemblée des copropriétaires;

Une analyse approfondie des deux règlements types vaudois d'administration et d'utilisation PPE vous sera proposée à l'occasion de cette présentation.

PUBLIC-CIBLE :

Propriétaires en PPE, administrateurs et employés de gérance.

ANIMATION	Martine Jaques et Jacques Ansermet, Service juridique de la CVI	
DATE	mardi 5 octobre 2021	de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
LIEU	CVI, Lausanne	
PRIX	Fr. 270.- membres CVI Fr. 340.- non-membres	

Prix incluant un exemplaire du Guide de la PPE.

Le repas de midi n'étant ni inclus ni prévu, chacun est libre de 12h à 13h30.

LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT INDIVIDUEL : OBJECTIFS ET EXEMPLES PRATIQUES

Cours n° 56

Un très grand nombre d'habitations mériteraient une rénovation énergétique. Que ce soit pour économiser de l'énergie, réduire sa facture d'énergie, augmenter le confort des occupants, préserver notre environnement ou encore apporter une réelle plus-value à son bien immobilier, les avantages d'une rénovation ne sont plus à démontrer.

OBJECTIFS DU COURS :

Le cours traitera des aspects suivants :

- Les objectifs d'une rénovation
- La manière d'aborder une rénovation
- Les principales erreurs à éviter

PUBLIC-CIBLE :

Propriétaires individuels.

ANIMATION	Martial Bujard, ingénieur EPF, Bureau EHE SA, accompagné d'un second spécialiste
------------------	--

DATE	mardi 2 novembre 2021	de 8h30 à 12h00
-------------	-----------------------	-----------------

LIEU	CVI, Lausanne
-------------	---------------

PRIX	Fr. 180.- membres CVI Fr. 220.- non-membres
-------------	--

Prix incluant un exemplaire de la brochure « Guide de la rénovation énergétique ».

PROPRIETAIRE IMMOBILIER ET ASSURANCES : TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR ETRE BIEN COUVERT EN TOUTES CIRCONSTANCES.

Cours n° 57

Vous êtes propriétaire d'une villa individuelle, d'un immeuble locatif ou d'un appartement en PPE et vous vous perdez dans les méandres des assurances, ce cours est fait pour vous !

Le domaine des assurances est complexe et très diversifié. Il peut être difficile de s'y retrouver et de répondre ainsi aux préoccupations principales de chaque propriétaire : être bien assuré et se prémunir des risques pouvant endommager son bien immobilier.

L'objectif de ce cours est donc de dresser un panorama des assurances à chaque étape de la propriété, en passant des assurances obligatoires dans le canton de Vaud, aux assurances pouvant être conclues auprès d'un assureur privé.

En effet, que ce soit au moment de l'ouverture du chantier, pendant la durée de la propriété, au moment d'entreprendre des travaux de rénovation ou lors de la vente du bien immobilier, la question des assurances reste un point central à régler.

PUBLIC-CIBLE :

Propriétaires individuels.

ANIMATION	Marie-José Rod, déléguée de direction auprès de la Vaudoise Assurances et Vanessa Grand-Pierre, service juridique CVI	
DATE	jeudi 25 novembre 2021	de 8h30 à 12h00
LIEU	CVI, Lausanne	
PRIX	Fr. 160.- membres CVI Fr. 200.- non-membres	

BULLETIN D'INSCRIPTION

N° du cours	Dates	Prix
☐ 3	jeudi 22.04.2021	Fr. _____
☐ 5	jeudi 6.05.2021	Fr. _____
☐ 9	jeudi 27.05.2021	Fr. _____
☐ 51	mardi 8.06.2021 Date de remplacement : vendredi 15.10.2021	Fr. _____
☐ 7	mardis 22 <u>et</u> 29.06.2021	Fr. _____
☐ 47	mardi 24.08.2021	Fr. _____
☐ 23	jeudi 9.09.2021	Fr. _____
☐ 11	jeudi 23.09.2021	Fr. _____
☐ 17	mardi 5.10.2021	Fr. _____
☐ 56	mardi 2.11.2021	Fr. _____
☐ 57	jeudi 25.11.2021	Fr. _____

Nous vous rendons attentifs au fait que les places étant limitées, les inscriptions sont prises en considération selon leur ordre d'arrivée. D'autre part, les confirmations/factures ne sont envoyées qu'un mois avant chaque cours. Toutefois, lorsqu'un cours est complet, les personnes intéressées sont averties rapidement par courrier, mail ou téléphone.

Pour tout renseignement au sujet des cours et séminaires, vous pouvez contacter Mme Tschannen, tél. 021/341 41 41, tschannen@cvi.ch

Expéditeur :

NOM et PRENOM

.....

RAISON SOCIALE

.....

ADRESSE

.....

.....

N° TELEPHONE

.....

ADRESSE MAIL

.....

MEMBRE CVI : ☐ Non ☐ Oui, n°

DATE et SIGNATURE

.....

PROPRIETAIRES SERVICES SA
Rue du Midi 15
Case postale 5607
1002 LAUSANNE